

## **L'ARGENTINE A PASSÉ AVEC SUCCÈS SON EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

L'Argentine a reçu des éloges et des recommandations de la part du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU à l'issue de la présentation du Secrétaire des Droits de l'homme de la Nation argentine, Martín Fresneda, devant le Conseil des Droits de l'homme à Genève. Au début de son intervention, il a mis en exergue les grandes avancées enregistrées par le gouvernement actuel visant à corriger les situations injustes du passé en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme et à ériger une société plus robuste et équitable.

Il convient de signaler que, pendant le dialogue interactif, les 62 États qui ont demandé à prendre la parole, ont, pour la plupart, félicité l'Argentine pour l'application des droits de l'homme dans le pays avant de formuler quelques recommandations qui ont été faites sur un ton positif et élogieux. De même, plusieurs résultats ont été salués comme, notamment, le plan national des droits de l'homme, la Loi sur les communications et les services audiovisuels, la construction de logements, la lutte contre la pauvreté et les mesures mises en place pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

Les États, pour leur part, ont reconnu les progrès effectués par l'Argentine, en particulier, dans le domaine de la mémoire, de la vérité et de la justice, et ont salué le rôle de chef de file que joue l'Argentine dans ce domaine au sein des Nations Unies. Les politiques sociales mises en œuvre par l'Argentine en matière d'éducation, de santé, de lutte contre la discrimination, et, en particulier, le travail de l'Institut National contre la Xénophobie et le Racisme (INADI), et les mesures destinées aux personnes handicapées ont été saluées.

Notre pays, quant à lui, a reçu des recommandations liées à la violence à l'encontre des femmes et à la violence domestique, à la lutte contre la traite des personnes, à l'amélioration des centres de détention et à la mise en place d'un mécanisme national pour la prévention de la torture (qui a été approuvé hier par le Sénat de la Nation argentine). L'Argentine a indiqué que, eu égard à l'importance qu'elle accorde à cet exercice, elle allait prendre le temps nécessaire pour analyser avec soin les recommandations reçues afin d'y apporter une réponse, au plus tard, à la 22ème session du Conseil des Droits de l'homme qui se tiendra en mars prochain.